

DP

DOMAINE PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse

Un point de vue de gauche, réformiste et indépendant

En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

DP2010

Edition du
14 octobre 2013

DANS CE NUMÉRO

«Le Temps» méprisé (Yvette Jaggi)

La mise à l'encan du quotidien suscite interrogations politiques et inquiétudes en Suisse romande

Modèles familiaux et justice fiscale (Jean-Daniel Delley)

L'initiative de l'UDC est une mauvaise réponse aux besoins des familles

Un scandale bancaire chasse l'autre (Jean-Pierre Ghelfi)

Après les manipulations du Libor, celles du marché des devises

Une lointaine mais réelle menace pour la politique agricole (Invité: Daniel S. Miéville)

Si le projet d'accord de libre-échange entre les Etats-Unis et l'UE devait aboutir, le «lobby» agricole risquerait de ne plus peser très lourd

Le blocage n'est jamais loin, et pourtant la Suisse fonctionne (Jean-Daniel Delley)

L'avenir depuis 50 ans avec DP - I. Les institutions politiques et leur fonctionnement

«Le Temps» méprisé

La mise à l'encan du quotidien suscite interrogations politiques et inquiétudes en Suisse romande

Yvette Jaggi - 13 octobre 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/24422>

Toute rumeur d'offre publique d'achat d'une société, toute perspective de restructuration d'une entreprise, a *fortiori* toute éventualité de fermeture ou de délocalisation est perçue comme une menace sur l'emploi et l'économie par les organisations syndicales et les élus locaux.

Six jours après la brusque et mortifiante annonce de la mise en vente du quotidien *Le Temps* par ses deux principaux actionnaires, les réactions restent mitigées du côté des professionnels, selon les [scénarios](#) envisagés.

Pour leur part, les gouvernements des cantons romands expriment leur inquiétude et sollicitent une nouvelle rencontre, après celle du printemps dernier, avec les éditeurs alémaniques concernés: Ringier et Tamedia, copropriétaires de la SA *Le Temps* à raison de 46,23% chacun - et par ailleurs concurrents sur le marché suisse de la presse.

Chance et calcul

Certains commentateurs voient dans leur «*mise en vente*» commune la chance de rassembler un capital enfin d'accord avec lui-même, au lieu de la mésentente peu cordiale régnant depuis la reprise de la part d'Edipresse par Tamedia en 2009.

On peut aussi analyser la mise à l'encan du *Temps* comme le produit d'un froid calcul de stratégie capitaliste. D'abord, l'«*acheteur crédible*» soi-disant attendu ne se présente pas. Ensuite, la Commission de la concurrence, qui ne peut ignorer cette absence d'alternative, se trouve dans l'obligation, pour éviter de compromettre gravement la diversité d'opinions, d'autoriser Tamedia ou Ringier à rafler la part de l'autre.

Ainsi la gardienne des marchés dits libres devra reconnaître elle aussi que les «*produits*» culturels, même reproductibles en séries longues comme les livres et les disques, ne sauraient être réduits au statut de simples produits de consommation - ni leurs fabricants à celui de fournisseurs de banales marchandises.

Il se pourrait que la stratégie des deux éditeurs alémaniques réussisse et que l'un ou l'autre en vienne à s'approprier *Le Temps* qui se présente comme «*média suisse de référence*».

Ce qui ne garantit pas que le succès viendrait récompenser une juste appréciation de la véritable dimension culturelle du problème, qui est d'ordre politique et pas seulement économique.

Manières inacceptables

Dans cette perspective, l'idée même de cette mise aux enchères sonne totalement faux.

Quant à la manière, elle est non seulement faite pour décourager des investisseurs tiers, mais aussi pour fausser et dévaloriser l'enjeu offert. Tout dans l'humiliante procédure choisie et dans la manière blessante de la mettre en œuvre exprime un profond mépris pour le journal en cause, pour celles et ceux qui le font et pour ses lecteurs de langue française. A commencer par le sec [communiqué](#) diffusé mardi 8 octobre en fin d'après-midi, avec avertissement de dernière minute aux principaux intéressés qui, curieusement, se taisent depuis lors.

Silence radio aussi, injustifiable, du côté du Conseil d'administration dont le président, Stéphane Garelli, professeur à l'IMD et spécialiste des questions de compétitivité, ne manque jamais l'occasion de dissenter publiquement sur la bonne gouvernance des entreprises et des institutions. Laquelle ne saurait se fonder sur l'absence d'estime pour les interlocuteurs, encore moins sur le mépris.

Après avoir traversé des mois de réduction du personnel ([DP](#)

[1979](#)), de diminution du budget et de refus de tout projet de développement au profit du rendement immédiat comme objectif prioritaire, *Le Temps* peut mesurer le manque de la plus élémentaire considération de ses propriétaires à son égard. Et les médias peuvent méditer sur la dégradation de la notion de [qualité](#) dans leur travail, faite de liberté et de diversité d'expression, peu compatible avec l'exigence inconditionnelle de rentabilité.

Affaiblissement politique

Du point de vue politique, c'est à l'ensemble de l'opinion romande que s'étend le manque d'égard envers *Le Temps*. Les autorités des

cantons francophones l'ont bien compris et s'en émeuvent à juste titre, comme DP le faisait après la prise de contrôle, pour la première fois de l'histoire, des principaux journaux romands par un éditeur alémanique ([DP 1979](#)).

Le projet d'un quotidien de référence pour l'ensemble de la Suisse romande, qui s'est avéré possible il y a quinze ans et qui a fait ses preuves journalistiques, ne serait-il plus viable aujourd'hui? Faut-il y voir un affaiblissement de la conscience d'une dimension romande, ressenti à l'intérieur comme à l'extérieur? Un affaiblissement de la présence politique francophone dans la Berne fédérale? A ce niveau,

tout recul engendre davantage que la perte d'un titre ou de son indépendance.

Même si cette affaire très significative concerne au premier chef *Le Temps*, la Suisse romande doit s'interroger sur sa condition de minoritaire dans un pays dont le fédéralisme est moins miné par la centralisation du pouvoir institutionnel que par le primat de la dimension économique et financière.

On ne saurait admettre que le respect de la sacro-sainte liberté du commerce et de l'industrie réduise les voix politiques au silence, quand il s'agit de défendre le pluralisme, élément constitutif du non moins sacro-saint système fédéraliste.

Modèles familiaux et justice fiscale

L'initiative de l'UDC est une mauvaise réponse aux besoins des familles

Jean-Daniel Delley - 12 octobre 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/24378>

Le bon sens ne garantit pas toujours le respect de la logique. Pour preuve, [l'initiative de l'UDC](#) qui veut accorder des déductions fiscales aux parents gardant eux-mêmes leurs enfants. Alors qu'elle prétend rétablir une égalité de traitement entre les différents modèles familiaux, elle crée en réalité une injustice fiscale.

En 2009, le Parlement a révisé la [loi d'harmonisation fiscale](#). Dès le 1er janvier 2011, les

contribuables ont pu déduire de leur revenu imposable les frais de garde par des tiers à concurrence de 10'100 francs par enfant, si ces frais ont un lien de causalité directe avec l'activité lucrative. Il ne s'agit donc pas d'une subvention en faveur des familles avec enfants, mais d'une déduction pour frais nécessaires à l'acquisition du revenu, comme les frais d'habits spéciaux et de déplacement.

Les députés UDC ont tenté en

vain de faire profiter de cette déduction les familles qui gardent elles-mêmes leurs enfants, arguant du principe de l'égalité de traitement: l'Etat n'a pas à favoriser une forme particulière de famille. Il n'est pas acceptable d'alléger la charge fiscale d'une famille dont les conjoints exercent une activité professionnelle et de ne pas reconnaître le sacrifice consenti par celle dont l'un des conjoints - la femme en règle générale - renonce à exercer un métier rémunéré pour

s'occuper de leur progéniture. Après cet échec parlementaire, le parti a lancé une initiative populaire qui sera soumise au souverain helvétique en novembre prochain.

L'injustice n'est pourtant pas là où l'UDC la voit. Dans le cas de deux familles à revenu brut égal, celle qui paie la garde de ses enfants par des tiers dispose *in fine* d'un revenu disponible inférieur à la famille qui garde ses enfants. La déduction accordée à la première vise à atténuer cette

différence. Faire profiter la seconde d'un même avantage, c'est aggraver cette différence de revenu disponible et maintenir donc une injustice fiscale.

La solution actuelle n'est pas pour autant satisfaisante. En introduisant une déduction sur le revenu imposable - et non une déduction sur l'impôt dû, comme le réclamait la gauche - elle atténue la progressivité de l'impôt et favorise ainsi les revenus élevés.

Une politique familiale active ne peut reposer sur le seul pilier fiscal. Un congé parental ou une allocation durant les premiers mois de l'enfant serait mieux à même d'assurer le libre choix des familles - crèches ou garde familiale, responsabilité partagée des conjoints. Un pas que l'UDC n'est pas prête à franchir, elle qui ne jure que par la responsabilité des parents, vouant aux gémonies ce qu'elle appelle «*l'étatisation des enfants*».

Un scandale bancaire chasse l'autre

Après les manipulations du Libor, celles du marché des devises

Jean-Pierre Ghelfi - 13 octobre 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/24399>

Nous ne sommes pas encore vraiment sortis du scandale du Libor, dont nous avons parlé à plusieurs reprises dans ces colonnes ([DP 1991](#)), qu'une nouvelle affaire pointe son nez. Il s'agit cette fois de manipulations relatives aux opérations sur devises.

La Commission de la concurrence ([Comco](#)) et l'Autorité de surveillance des marchés financiers ([Finma](#)) ont diffusé le 4 octobre un communiqué, quasi identique et d'une extrême brièveté, indiquant qu'elles avaient eu connaissance de possibles ententes et manipulations sur le marché des devises et qu'elles menaient des investigations. L'affaire a été

révélée par le site [Inside Paradeplatz](#) qui annonçait le licenciement par UBS de deux cadres supérieurs dans le département du trafic de devises, l'un aux Etats-Unis et l'autre en Suisse.

Les affaires d'achats et de ventes de monnaies étrangères sont considérables. Elles tournent autour des 5'000 milliards de francs chaque jour et concernent les vingt et une principales monnaies dans le monde, dont évidemment le franc suisse. Les variations des cours de change, même les plus infimes, entre les principales places financières donnent lieu, tout au long de chaque journée, à d'incessants achats et ventes. Par exemple,

un ordre de vente ou d'achat d'un milliard de francs qui joue sur une différence de cours d'une petite fraction de pour mille permet de réaliser des gains de plusieurs centaines de milliers de francs.

Le fixing de 16 heures

Les placements en devises intéressent un très grand nombre de sociétés et d'institutions. En particulier, les banques, les assurances, les fonds de placement, les assurances, les caisses de pension, les grandes sociétés internationales.

Des dizaines de milliers de personnes scrutent tous les jours l'évolution des marchés et

selon les variations des cours passent des ordres d'achat ou de vente, de manière à préserver la valeur de leurs capitaux et même, si possible, à l'augmenter.

Les banques n'interviennent pas seulement sur le marché des devises pour exécuter les ordres de leurs clients, mais aussi pour leur propre compte, c'est-à-dire avec des capitaux qui leur appartiennent. Trois quarts des opérations quotidiennes sont effectués par une dizaine de banques. Les quatre plus importantes réalisent la moitié de ce marché - Deutsche Bank, Citigroup, Barclays et UBS.

Tout au long de la journée, la société VW Reuters fournit chaque demi-heure un cours indicatif pour chacune des monnaies et, à 16h (heure de Londres), un cours de clôture (*fixing*) qui sert à tous les intervenants pour déterminer la valeur de leurs avoirs. Les achats ou ventes opérés dans les dernières minutes avant 16h peuvent ainsi devenir

cruciaux pour influencer à la hausse ou à la baisse le *fixing*, et déterminer ainsi les gains ou les pertes réalisés dans la journée.

Si l'on ajoute que le marché des devises ne fait pas l'objet d'une réglementation nationale ou internationale, on comprendra aisément que la tentation est grande pour les banques d'agir, si possible de manière concertée, pour que le cours de 16h corresponde à leur propre intérêt, et pas forcément à celui de leurs clients.

Interventions concertées

Il y a quelques mois, la société américaine Bloomberg, principal fournisseur de données financières dans le monde, a relevé une intensité particulièrement élevée de transactions dans les minutes qui précédaient le *fixing*. D'où l'idée que ces interventions étaient concertées et qu'elles avaient pour but d'influencer le niveau de clôture du cours des devises.

Ces comportements ne seraient apparemment pas nouveaux. Ils auraient rapporté des milliards de francs aux banques actives sur le marché des devises et de substantiels bonus aux opérateurs. Les dirigeants d'UBS auraient fait savoir qu'ils n'admettaient plus de telles pratiques. Mais comment y mettre fin tant que subsisteront des systèmes de rémunération où la part du variable (les bonus) dépend, souvent dans une proportion importante, des gains obtenus dans les différents départements?

Et puis, on entend déjà venir les jérémiades des milieux bancaires qui vont, une nouvelle fois, se plaindre d'un flot envahissant de nouvelles réglementations destinées à rétablir un peu d'ordre et de transparence, sinon d'honnêteté, dans un milieu où la cupidité de certains induit des dérives à répétition. Regrettable peut-être, mais inévitable. Et la profession n'aura à s'en prendre qu'à elle-même.

Une lointaine mais réelle menace pour la politique agricole

Si le projet d'accord de libre-échange entre les Etats-Unis et l'UE devait aboutir, le «lobby» agricole risquerait de ne plus peser très lourd

Invité: Daniel S. Miéville - 09 octobre 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/24370>

L'un des dommages collatéraux du conflit entre le président des Etats-Unis et la majorité républicaine à la Chambre des représentants aura été la

perturbation des négociations avec l'Union européenne.

La paralysie d'une large partie de l'administration fédérale a

empêché les négociateurs américains de se rendre à Bruxelles pour poursuivre les négociations entamées au début du mois de juillet en vue

de la conclusion d'un traité de libre-échange entre les deux premières puissances économiques mondiales.

Un autre événement moins anecdotique a suscité un sursaut d'attention à propos du projet de Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP), à savoir la parution à la fin de la semaine dernière, en Allemagne d'une étude prévoyant qu'un tel accord entraînerait la création de 160'000 nouveaux emplois.

C'est le propre d'un projet de ce genre d'exciter les plus folles spéculations sur ses avantages potentiels et sur les merveilles que l'on peut en attendre en matière de stimulation des échanges, de création d'emplois et d'augmentation du PIB. Mais la seule dimension d'un accord de libre-échange entre les deux premières puissances économiques de la planète, représentant 40% du commerce mondial, suffit à lui prêter un impact considérable. Y compris pour la Suisse, puisque les deux puissances concernées sont ses principaux partenaires économiques.

Chaque fois que l'UE conclut un accord de libre-échange, le réflexe est de courir derrière pour libérer les exportateurs suisses d'une distorsion de concurrence avec les exportateurs européens dans les pays concernés. S'agissant d'un accord entre les Etats-Unis et l'UE, la Suisse pourrait moins que jamais rester les bras croisés. Tout ce qui

concerne un TTIP est donc suivi avec attention à Berne, où la perspective de l'ouverture de négociations avait entraîné la création d'un groupe de travail interdépartemental.

Certes, l'aboutissement de négociations entre les Etats-Unis et l'UE rencontre un solide scepticisme. Les difficultés techniques s'annoncent innombrables et le fossé culturel très difficilement franchissable. Mais l'enjeu est à la mesure de ces difficultés, puisqu'il s'agit de rien moins que de maintenir le pôle économique de la planète par-dessus l'Atlantique. Sans accord entre les Etats-Unis et l'UE, ce pôle basculerait vers le Pacifique.

La démarche s'inscrit encore dans une évolution plus générale des rapports de force économiques. L'échec du *round* de Doha, moribond, à l'OMC marque l'affaiblissement, si ce n'est l'échec d'une volonté de libéraliser globalement l'économie mondiale sur la base d'accords multilatéraux. L'avenir paraît plutôt aux accords de libre-échange, fondés sur des intérêts nationaux (NZZ 01.10).

Le TTIP, s'il devait aboutir, serait un traité ouvert auquel d'autres partenaires pourraient se joindre, donnant ainsi naissance à une vaste zone de libre-échange. Plusieurs pays, dont le Brésil et la Turquie, ont déjà manifesté leur intérêt. On voit mal comment la Suisse pourrait rester à l'écart d'une construction qui apporterait à

de si nombreux concurrents des avantages significatifs, moins en matière de tarifs douaniers que d'élimination des obstacles non tarifaires. Elle n'aurait guère d'autre solution que d'essayer d'en être elle aussi. Et l'on voit déjà poindre le drame avec la politique agricole.

On se souvient qu'en 2006 les entretiens préparatoires pour un accord de libre-échange entre la Suisse et les Etats-Unis avaient rapidement tourné court. Le Conseil fédéral avait dû admettre que les concessions nécessaires sur le dossier agricole étaient inacceptables en politique intérieure. La même question devrait inévitablement se poser si le TTIP venait à aboutir. La politique agricole devrait être révisée en profondeur si la Suisse entendait conclure un traité de libre-échange avec les Etats-Unis, confirmait la cheffe du Seco, la secrétaire d'Etat Marie-Gabrielle Ineichen-Fleisch, dans la *NZZ am Sonntag* du 6 octobre.

Les rapports de force promettent d'être fort différents en politique intérieure. Les milieux intéressés s'étaient vite consolés de l'échec d'un accord de libre-échange avec les Etats-Unis, à une époque où l'on n'imaginait pas que les négociations allaient s'enliser à l'OMC. Face à une zone de libre-échange transatlantique, le défi serait tout autre et les intérêts du secteur agricole pèseraient incomparablement moins lourd en regard des enjeux pour la place

économique suisse dans son ensemble.

Un éventuel débat sur la conclusion d'un accord de libre-échange avec les Etats-Unis dans le sillage de l'UE entraînerait également un changement de paradigme. Pour l'heure, toutes les angoisses devant la

globalisation, toutes les crispations souverainistes se cristallisent sur l'UE.

L'ennemi impérialiste qui veut imposer ses lois et ses juges dans nos vallées, c'est aujourd'hui l'Europe, culturellement proche. Ce pourrait être demain un monde culturellement beaucoup plus

éloigné.

Journaliste ayant pris récemment sa retraite, Daniel S. Miéville a été correspondant au Palais fédéral pour différents médias. Il est l'auteur de [6 décembre 1992. Le non de la Suisse à l'Europe](#) (2013).

Le blocage n'est jamais loin, et pourtant la Suisse fonctionne

L'avenir depuis 50 ans avec DP - I. Les institutions politiques et leur fonctionnement

Jean-Daniel Delley - 14 octobre 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/24404>

(Réd) Cet article est le premier d'une série qui revient sur les évolutions et les enjeux pour l'avenir des grands dossiers de la Suisse depuis la création de DP en octobre 1963. Ils seront rassemblés dans un numéro spécial. A l'occasion de son anniversaire, DP diffuse d'autre part un dossier de presse complet qui est disponible [sur le site](#).

Comment caractériser le système politique suisse? Ni présidentiel – le Conseil fédéral n'est pas élu par le peuple – ni parlementaire – le gouvernement ne peut succomber à un vote de défiance et le Parlement être dissous –, les institutions helvétiques relèvent plutôt du baroque. Et pour compliquer à souhait, la Suisse a progressivement développé depuis 1848 une panoplie de droits populaires qui permettent de contester les

décisions des autorités et de leur imposer un agenda politique.

Au cours des cinquante dernières années, cette architecture n'a pratiquement pas changé. La formule magique – les principaux partis participent au gouvernement selon une clé de répartition plus ou moins proportionnelle –, inaugurée en 1959, peut être considérée comme le couronnement de cet édifice complexe et potentiellement guetté par la paralysie. A charge de cet exécutif à large assise de rechercher des solutions de compromis susceptibles de trouver un appui majoritaire aussi bien au sein du Parlement que dans le peuple. Jusqu'à la fin des années 80, les partis gouvernementaux n'ont-ils pas recueilli entre 72 et 85% des suffrages et détenu plus ou moins 80% des sièges au

Conseil national et plus encore au Conseil des Etats ?

L'impossible programme commun

Est-ce cette évolution qui a conduit *Domaine Public* à préconiser, avant les élections de 1967, un programme minimum de gouvernement? «*Les partis s'efforcent, devant le peuple, de dire sur quoi ils sont d'accord et à quelles conditions, quel est le programme minimum qu'ils peuvent accepter; bref ils définissent un programme de gouvernement et de réformes avant les élections. Au-delà de ce minimum, chacun retrouve son originalité, sa liberté d'acceptation et de refus, mais en deçà de ce minimum, le jeu ne peut plus être joué*» (DP 61, 62, 63, 66, 68, 70, 76).

La proposition n'a jamais

trouvé d'écho. La logique des institutions - absence de sanctions en cas de non-respect des engagements pris, rôle des institutions de démocratie directe qui à tout moment peuvent mettre en échec tel ou tel point d'un programme -, pas plus que l'hétérogénéité des partis et l'absence de discipline interne n'y poussent.

Depuis 1965, maigre substitut, le Conseil fédéral publie tous les quatre ans un programme de législature. Ce programme, s'il compile les objectifs et les mesures envisagées par les sept départements, n'engage en rien le gouvernement et encore moins les partis représentés en son sein. Quant aux critères qui président à la cooptation d'un parti au gouvernement, ils se limitent à l'adhésion à des principes généraux: les conservateurs catholiques accèdent à l'exécutif en 1891, dès lors qu'ils reconnaissent la légitimité de l'Etat central et laïc; les socialistes en 1943, après avoir adhéré à la défense nationale et renoncé à la lutte des classes.

Un paysage politique transformé

A partir des années 90, la situation se complique. L'UDC commence son impressionnante progression électorale, tout en se positionnant clairement en parti d'opposition réfractaire aux compromis. La participation au gouvernement se réduit à une vulgaire règle de trois. Ainsi, Eveline Widmer-Schlumpf est élue sous la

bannière de l'UDC, même si elle est exclue de son parti aussitôt après. Siéger au Conseil fédéral devrait impliquer l'adhésion à un consensus minimal.

DP considère qu'aujourd'hui ce consensus doit porter sur la politique étrangère, en particulier sur nos relations avec l'Europe. Or l'UDC sabote de manière systématique ces relations. C'est pourquoi ce parti n'a plus sa place au sein de l'exécutif ([DP 1932](#)). A cet égard, en annonçant leur possible refus de l'extension de la libre circulation à la Croatie, les socialistes adoptent une position problématique ([DP 2005](#)).

La situation se complique également, car à partir des années 90 les autres partis gouvernementaux subissent une érosion lente, mais continue. Le paysage politique se modifie. Après l'émergence des Verts à la fin des années 80, c'est plus récemment la percée des Verts libéraux et du parti bourgeois démocratique qui complètent l'éventail partisan et représentent près de 20% de l'électorat, sans toutefois parvenir à obtenir un nombre de sièges correspondant à ce soutien populaire.

La faute au découpage électoral basé sur les cantons, qui défavorise les plus petites formations: dans les cantons les moins peuplés, le scrutin proportionnel ne fonctionne pas, une anomalie que DP a dénoncée à plusieurs reprises ([DP 1977](#)). Une répartition des

sièges entre les partis dans le cadre d'une unique circonscription nationale, puis une répartition entre les cantons, permettraient d'y remédier.

Et pourtant le système politique fonctionne

L'affaiblissement des partis gouvernementaux, la progression de l'UDC et l'apparition des Verts et d'un nouveau centre-droit rendent plus complexe l'élaboration de solutions aptes à réunir une majorité. Le soutien aux propositions du Conseil fédéral est en recul.

A quoi il faut ajouter l'usage accru des droits populaires, signe évident d'une contestation grandissante. Durant le premier siècle de son existence, le référendum facultatif a été saisi à 54 reprises; ces trente dernières années, 81 fois. L'initiative populaire, introduite en 1891, a eu beaucoup de peine à convaincre. Il a fallu 100 ans pour enregistrer ses dix premières victoires. Puis moins de vingt ans pour les dix suivantes.

Et pourtant, malgré ces handicaps multiples, le système fonctionne. Parce que le Parlement ne connaît pas d'affrontement entre des blocs permanents, contrairement aux régimes parlementaires, des majorités changeantes se dessinent au gré des dossiers. Au cours des dernières années, la réforme de l'aménagement du territoire a été adoptée contre l'UDC et le PLR; une

nouvelle politique agricole a vu le jour grâce à une alliance entre la gauche et le PLR; le centre-gauche a imposé la sortie du nucléaire et le front bourgeois pilote les dossiers économiques et financiers. Même les mesures d'accompagnement à la libre

circulation, qui pourtant répugnent aux partisans de la liberté économique, ont trouvé grâce aux yeux d'une majorité.

Ce délicat et fragile mécanisme n'est pas à l'abri d'une panne. Des dossiers importants tels

que l'institutionnalisation de nos rapports avec l'Europe et la réforme et le financement de la sécurité sociale restent tributaires de majorités à construire et de scrutins populaires instrumentalisés par des formations politiques en quête de succès faciles.

Index des liens

«Le Temps» méprisé

<http://bequilles.ch/2013/10/10/scenarios-pour-le-temps/>

http://www.tamedia.ch/fr/espace-presse/communiqués/2013/pressrelease/ringier_et_tamedia_mettent_en_vente_leurs_participations_dans_le_quotidien_le_temps/

<http://www.domainepublic.ch/articles/22312>

<http://www.nzz.ch/meinung/uebersicht/le-temps-und-das-renditedenken-1.18164837>

<http://www.domainepublic.ch/articles/22325>

Modèles familiaux et justice fiscale

<http://www.admin.ch/ch/f//pore/vi/vis378t.html>

<http://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19900333/index.html>

Un scandale bancaire chasse l'autre

<http://www.domainepublic.ch/articles/23071>

<http://www.news.admin.ch/message/index.html?lang=fr&msg-id=50486>

<http://www.finma.ch/f/aktuell/Pages/mm-untersuchung-manipulation-fremdwahrungskurse-20131004.aspx>

<http://insideparadeplatz.ch/2013/10/04/ubs-entlaesst-2-toptrader-in-devisenskandal/>

Une lointaine mais réelle menace pour la politique agricole

http://ec.europa.eu/trade/policy/in-focus/ttip/index_fr.htm

<http://www.ppur.org/produit/628/9782889150137/6%20decembre%201992%20>

Le blocage n'est jamais loin, et pourtant la Suisse fonctionne

<http://www.domainepublic.ch/articles/24386>

<http://www.domainepublic.info/book/i/4245/>

<http://www.domainepublic.ch/articles/18932>

<http://www.domainepublic.ch/articles/24137>

<http://www.domainepublic.ch/articles/22163>